

## Quelles sont les étapes de création d'une association ?

Plusieurs **étapes doivent être respectées** pour créer une association :

- Choisir le nom de l'association ;
- Déterminer le siège social ;
- Rédiger les statuts ;
- Désigner les responsables ;
- Déclarer l'association ;
- Publier un avis de constitution au JOAFC.

### Effectuer la déclaration de l'association

Pour qu'une association obtienne la personnalité morale et la capacité juridique, il faut la **déclarer auprès de la préfecture ou la sous-préfecture compétente**. Afin de faciliter les démarches administratives, il est aussi possible de [déclarer son association en ligne](#). Dès lors, certains justificatifs sont **nécessaires pour effectuer les formalités de création** d'une association.

**Bon à savoir** : La déclaration d'une association peut être effectuée en utilisant le téléservice "e-crédation" sur le [site du service public](#).

Pour déclarer une association, il faut **transmettre quelques documents au Greffe des associations** compétent. Le dossier à fournir pour la déclaration de l'association comprend :

- Le formulaire de déclaration [Cerfa n 13973\\*03](#) (création d'une association – déclaration préalable) ;
- Formulaire [Cerfa n 13971\\*03](#) pour présenter la liste des administrateurs ;
- Copie des **statuts de l'association signés** et paraphés par tous les membres fondateurs ;
- Copie du [procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association](#) ;
- **Mandat signé par un membre du bureau** de l'association si les démarches sont réalisées par une tierce personne ;
- **Enveloppe affranchie** au tarif en vigueur et portant le nom et l'adresse de gestion si les formalités sont réalisées par courrier.

Une fois les formalités de déclaration effectuées, un récépissé de déclaration d'association vous sera communiqué, contenant un [numéro RNA](#).

### Publier la déclaration au Journal Officiel des associations

La publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel des associations constitue la dernière étape de création. Cette **formalité est gratuite depuis le 1er janvier 2020**.

En pratique, la demande de publication au JOAFC est incluse dans le formulaire de déclaration (en ligne et à l'aide du cerfa). Le greffe des **associations** transmet la demande de publication à la Direction de l'information légale et administrative (Dila), qui publie un **extrait** de la déclaration.

Remarque : n'hésitez pas à demander au comité départemental les statuts types et le PV d'AG constitutive